



V I L L E D E
G E N È V E

LÉGISLATURE 2015-2020
DÉLIBÉRATION PR-1225
SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 10, alinéa 6, lettre b), du statut du Grand Théâtre de Genève;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

par 46 oui et 1 abstention

Article unique. – Le budget de la saison 2016-2017 de la Fondation du Grand Théâtre de Genève est approuvé.

La Secrétaire :



Marie-Pierre Theubet

Certifié conforme :

Le Président:



Jean-Charles Lathion